Lo Ministro Dóléguó à la Santó auprès do la Ministro do l'Emploi et do la Solidaritó

Paris, 6

7 6 MARS 2001

Cab EW/SR Scop A01011982

Monsieur le président,

Comme vous le soulignez, les benzodiazépines sont parfois responsables de comportements violents et peuvent amener au passage à l'acte, soit suicidaire, soit agressif pour autrui, dans des conditions trop souvent dramatiques.

De nombreuses mesures ont été prises dans ce cadre :

- retrait de certaines molécules (Halcion ® 0.25 mg en 1991)
- suppression des forts dosages (Halcion @ 0,50 mg en 1987, Rohypnol @ 2mg en 1996);
- ajout dans les RCP internationaux de la mention des risques de passage à l'acte suicidaire;
- mention dans le RCP français des benzodiazépines que «Les benzodiazépines et produits apparentés ne doivent pas être utilisés seuls pour traiter la dépression ou l'anxiété associée à la dépression dans la mesure où ils peuvent favoriser un passage à l'acte suicidaire. Les benzodiazépines ne constituent pas le traitement principal des troubles psychotiques ».

Pour renforcer notre action contre les risques des benzodiazépines, mon prédécesseur, Mme Dominique GILLOT, a pris la décision, rendue effective par 3 arrêtés en date du 1^{er} février dernier, de durcir les conditions de prescription et de délivrance de ces médicaments. Ainsi, désormais :

- la prescription de spécialités à base de flunitrazépam devra être écrite en toutes lettres, sur ordonnances sécurisées;
- la durée maximale de prescription sera limitée à 14 jours;
- la délivrance sera fractionnée par tranche de 7 jours.

Tous ces actions ont été accompagnées d'une information régulière auprès des médecins. Ainsi, en mai 2000, une information sur le risque de passage à l'acte suicidaire a été diffusée dans le premier bulletin de pharmacovigilance. Les nouvelles mesures feront aussi l'objet d'une action d'information par l'AFSSAPS dans les plus brefs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Georges Alexandre IMBERT Président de l'AAA-VAM 10, rue de la Paix 75002 PARIS 7- Kuelwer
Bernard KOUCHNER